

## UE (Unité d'enseignement)

### Référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Cette mission s'appuie particulièrement sur les nouveaux textes relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap au sein des ESMS: Article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé Instruction DGCS 3B/2016/207 du 23 juin 2016

### Cadre réglementaire :

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des élèves sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques du groupe ULIS, d'inclusions individuelles et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.  
la scolarisation de l'enfant handicapé accueilli par un établissement sanitaire ou médicosocial est organisée sur la base de son PPS, défini par la CDAPH. les enseignants des unités d'enseignement sont chargés de mettre en oeuvre le projet personnalisé de scolarisation de chacun des élèves en situation de handicap qu'ils scolarisent.

### Titre requis :

Priorité aux personnels enseignants du premier ou du second degré, titulaire du CAPPEI (parcours « Coordonner une UE »), ou 2CA-SH (option D).

### Missions :

- Mettre en oeuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents acteurs (services spécialisés, l'accompagnant et assurer la cohérence des interventions au sein d'une école en sachant articuler le travail de l'équipe de l'unité d'enseignement à celui de l'équipe du médico-social.
- S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des enseignements en cas de scolarisation partagée.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels sanitaire ou médico-social ainsi qu'avec les familles.
- Respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, les enseignants, parents...).

### Compétences :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en oeuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe et en partenariat ; des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.